

# Drogues : l'ONU prône la fin du tout-répressif

Les Nations unies devront arrêter leur politique en avril, au cours d'une session extraordinaire

Adieu au tout-répressif. A sept semaines de la tenue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies sur le problème mondial de la drogue, le rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) – une agence de l'ONU –, publié mardi 1<sup>er</sup> mars, invite les Etats à « réexaminer les politiques et pratiques ». Pour le président de l'OICS, Werner Sipp, « il s'agit non pas d'obliger le monde à choisir entre une action antidrogue "militarisée" et la légalisation de l'usage de drogues à des fins non thérapeutiques, mais plutôt de mettre la santé physique et morale au cœur d'une politique équilibrée en matière de drogues ».

Le rapport va moins loin que celui de la Commission globale sur la politique des drogues, rassemblant d'anciens chefs d'Etat, remis le 9 septembre 2014 au secrétaire général des Nations unies et qui concluait à l'échec de quarante ans de répression. Il procède plus subtilement en prônant un rééquilibrage, avec des sanctions proportionnées, afin d'aller vers des politiques accordant plus de place au sanitaire. Dès le premier chapitre du rapport, l'OICS rappelle que « la santé physique et morale de l'humanité [est l'] objectif essentiel des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues ».

Les trois conventions de 1961, 1971 et 1988 prévoient de conférer le caractère d'infraction pénale au trafic de drogue et aux infractions connexes (blanchiment d'argent, trafic de produits précurseurs des drogues...). Mais des dispositions permettent d'appliquer des mesures de traitement ou de réadaptation, en remplacement ou en complément de sanctions pénales, dans les cas de possession, d'achat et de culture de drogues pour une consommation personnelle.

## Prévention

« Au total, 189 Etats ont ratifié la convention de 1988, et 170 ont adopté une approche répressive, mais il existe une distinction entre ce qu'ils disent et ce qu'ils font en pratique. Les sanctions pénales tombent en désuétude pour les simples usagers, souligne Bernard Leroy, ancien magistrat et membre du conseil d'administration de l'OICS. En France, il y a 150 000 interpellations de simples usagers



Destruction d'un champ de pavots, en Birmanie, le 3 février. HKUN LAT/AP

**La légalisation des stupéfiants à des fins non médicales « n'est pas une solution adéquate », selon le rapport**

par an, mais parmi ces derniers, seulement 1 500 vont en prison. »

Plusieurs pays, comme la Chine, le Vietnam ou l'Iran, qui pratiquaient des politiques essentiellement répressives à l'égard des usagers de drogues, ont développé la prévention et mis en place des programmes de réduction des risques, notamment d'infection par le VIH ou les virus des hépatites. En Iran, le nombre de détenus usagers de drogue injectable ayant accès à un programme de méthadone est passé d'une centaine

en 2002-2003, à 25 000 en 2009. A l'inverse, des pays comme la Russie, qui s'y refusent, continuent d'alimenter ces épidémies.

Le rapport de l'OICS rejette la légalisation de l'utilisation des stupéfiants à des fins non médicales, qui « n'est pas une solution adéquate pour régler les problèmes existants ». Il préconise de proposer aux agriculteurs cultivateurs de drogue d'autres moyens de subsistance.

De même, l'OICS rappelle aux Etats leur « obligation d'appliquer des programmes efficaces de prévention de l'abus de drogues ainsi que de traitement et de réadaptation des toxicomanes » et leur enjoint de respecter les droits de l'homme. Il les invite à veiller à ce que « les traitements soient fondés sur des preuves scientifiques. Fournir des services appropriés de traitement de la toxicomanie constitue pour eux une obligation au même titre que la lutte contre le trafic de drogues. Le fait de ne pas

offrir de tels services peut aggraver les conséquences sanitaires et sociales de l'abus de drogues tout en contribuant à la demande illicite de substances faisant l'objet d'abus ».

« Ce rapport présente un changement de tonalité, commente le professeur Didier Jayle, titulaire de la chaire d'addictologie au Conservatoire national des arts et métiers. Pour la première fois, il insiste sur les droits de l'homme, l'inutilité d'incarcérer les toxicomanes et le devoir de les traiter dans les meilleures conditions. C'est très important. De même que la reconnaissance de l'utilité de la réduction des effets néfastes de l'usage de la drogue – ce que nous appelons la réduction des risques – et de la preuve de son efficacité. La limite est que l'OICS, qui est le gardien des conventions sur les drogues, reste dans le même modèle de contrôle sur le cannabis, qui est devenu d'usage courant. »

Le rapport met l'accent sur des phénomènes inquiétants : les

grandes inégalités d'accès aux antalgiques majeurs (morphine et autres opiacés) et l'explosion du nombre de nouvelles substances, facilitées par le développement de la vente sur Internet.

## Substances psychoactives

Près des trois quarts de la population mondiale n'ont pas accès à des traitements antidouleur appropriés et environ 90 % de la morphine utilisée dans le monde est consommée dans les pays représentant moins de 20 % de la population mondiale. En cause, le manque de formation et l'extrême complexité administrative pour la prescription d'antalgiques majeurs, et les freins mis à leur importation.

Quant aux nouvelles substances psychoactives, elles connaissent une très forte croissance : en 2015, leur nombre s'est accru de 55 % par rapport à l'année précédente. L'OICS estime possible « qu'un nombre potentiellement il-

## LES CHIFFRES

602

### nouvelles substances

Les Etats membres de l'ONU ont signalé en 2015 l'apparition de 602 nouvelles substances psychoactives. Soit une augmentation de 55 % par rapport à l'année précédente, où 388 substances avaient été déclarées. En 2015, dix nouvelles substances psychoactives ont été placées sous contrôle international par la commission des stupéfiants de l'ONU (Onucs).

600

### sites Web en Europe

Selon l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, plus de 600 sites ont vendu de nouvelles substances psychoactives dans l'UE en 2013 et 2014.

limité de produits chimiques viennent s'ajouter à ceux qui sont déjà sous surveillance parce qu'ils sont liés à la fabrication illicite de drogues soumises au contrôle international ». Il est en effet facile, en laboratoire, de modifier des molécules psychoactives. L'organisme onusien précise même que « l'un des problèmes les plus importants parmi ceux qui se posent depuis peu est l'arrivée de produits chimiques de remplacement non soumis à contrôle, dont les "précurseurs sur mesure", qui permettent de contourner les contrôles », car leur « fabrication est légale au regard du cadre juridique international existant ».

La session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies sur les drogues, qui se tiendra du 19 au 21 avril, se prononcera sur le rééquilibrage défendu dans ce rapport. Le consensus gagna du terrain, mais n'est pas encore acquis. ■

PAUL BENKIMOUN

## Les riverains des champs sont exposés à un cocktail de pesticides

L'association Générations futures publie les résultats de tests menés dans vingt-deux logements à proximité de vignes, champs et vergers

Quand on voit notre voisin agriculteur sur son tracteur traiter ses pommiers sans protection particulière, on se dit que ça va. Mais quand il arrive en tenue de cosmote, on se dépêche de faire rentrer les enfants ! C'est ainsi que Marie Pasquier résume la cohabitation quotidienne de sa famille avec les arboriculteurs du Rhône, au sud de Lyon, dont les vergers les plus proches sont à cinq mètres de ses fenêtres. Elle dénombre « 20 épandages par saison, entre mars et septembre », qui la dissuadent d'avoir son propre jardin, car « ce n'est pas la peine d'essayer de cultiver des légumes bio par ici ». Après chaque pulvérisation, la terrasse est recouverte d'un dépôt jaune. Sa famille a toujours vécu là, et elle a commencé à se documenter sur la question des pesticides après le décès de son père, mort d'un lymphome.

La maison des Pasquier fait partie d'un panel d'habitations examinées par Générations futures. L'association spécialisée dans le

domaine des pesticides livre, mardi 1<sup>er</sup> mars, les résultats de tests menés dans 22 logements situés à proximité de vignes, de cultures de céréales ou de vergers. Les résultats sont édifiants.

En juillet 2015, les participants à l'enquête de Générations futures ont traqué les résidus de produits phytosanitaires chez eux, armés d'un aspirateur équipé d'un kit de prélèvement fourni par le laboratoire Kudzu Science. Les analyses qui ont suivi ont révélé qu'ils vivent dans un « bain de poussière aux pesticides » préoccupant, selon François Veillerette et Nadine Lauerjat, de Générations futures.

### Perturbateurs endocriniens

En moyenne, 20 produits différents ont été détectés par habitation : 14 dans celles installées près de parcelles de grandes cultures céréalières, 23 près de vergers, 26 près de vignes. Douze sont de probables perturbateurs endocriniens. En quantité, ces molécules, qui sont suspectées d'influencer notre système hormonal, repré-

sentent même 98 % des échantillons : 17,3 milligrammes sur les 17,6 mg de résidus recensés par kilo de poussière.

L'enquête confirme que les inquiétudes des riverains d'exploitations agricoles intensives sont fondées. Ils sont bel et bien exposés à un ensemble de produits chimiques dont on connaît mal l'effet cocktail.

En plus des molécules de perméthrine qui pourraient provenir de bombes insecticides domestiques, le laboratoire a trouvé dans la totalité des échantillons du tebuconazole, un fongicide, et du diméthomorphe, utilisé contre le mildiou, un champignon qui affecte les cultures. Les experts ont aussi quantifié à plus de 90 % des fongicides – azoxystrobiné et spiromoxamine –, ainsi qu'un herbicide, le diflufenican. Ils ont décelé une proportion importante de chlorpyrifos, un insecticide, et même du diuron, un herbicide relevé chez la plupart des participants alors qu'il est interdit en France depuis 2008. Enfin, une deuxième

**Les inquiétudes étaient fondées : en moyenne, 20 produits différents ont été détectés par habitation**

série de prélèvements effectuée en janvier 2016 montre que la concentration de ces molécules chute fortement en hiver, après les pics des épandages estivaux.

Sur les 61 substances actives analysées, 39 sont des perturbateurs endocriniens potentiels. Pour établir ce résultat, Générations futures s'est fiée au recensement établi à l'initiative de la scientifique Theo Colborn, une référence à la matière. Il n'existe en effet aucune liste officielle à ce jour. Les perturbateurs endocriniens sont pourtant suspectés d'être liés à certains cancers (pros-

tate, testicule, sein), à des perturbations du système hormonal (obésité, diabète), de la reproduction et de la fertilité précoce chez les filles, ainsi que des troubles de développement du fœtus. Censée adopter une définition précise de ces contaminants le 14 décembre 2013 au plus tard, la Commission européenne tarde à s'exécuter. L'association espère que son étude viendra raviver la volonté du gouvernement français d'exiger que Bruxelles tergiverse un peu moins sur cette question et aboutisse enfin.

Le faible nombre d'échantillons recueillis pourrait être opposé à cette enquête. Elle s'explique par le manque de moyens de l'association, répond Nadine Lauerjat. « Voilà dix ans que nous travaillons sur les victimes des pesticides, rapporte-t-elle. L'une d'entre elles s'était lancée dans l'analyse des poussières de son logement à Léognan, en Gironde. L'idée était bonne. Nous nous sommes donc adressés aux 400 personnes avec lesquelles nous sommes en contact

à ce sujet, 80 ont répondu, mais nous avons dû exercer une sélection. Question de coûts. »

Vessela Renaud, l'une des participantes de l'enquête de Générations futures, témoigne de ses difficultés à cohabiter avec des cultures céréalières en Seine-Maritime. « Une fois, la rampe de notre voisin agriculteur pulvérisait à 2 ou 3 mètres des enfants qui jouaient, j'ai crié... Mais il ne voit pas où est le problème, il répond que lui et son père, l'ancien maire, utilisent des pesticides depuis soixante-dix ans, rapporte-t-elle. Alors j'écris des lettres, je prends des photos... »

En Gironde, l'inquiétude des riverains grandit. Le 1<sup>er</sup> mars, Marie-Lyse Bibeyran, l'une des figures du combat sur les pesticides dans ce département, doit remettre au préfet une pétition, forte de plus de 84 000 signatures, appelant à convertir à la culture bio « toutes les zones agricoles proches des établissements et infrastructures sportives et culturelles accueillant des enfants ». ■

MARTINE VALO